

February 23, 2024

To: Midea Customers

Subject: Extension of limited warranty period for Midea major appliances sold in Canada

Dear customers,

Midea always strives to enhance customer satisfaction and stands behind the quality of our products. To demonstrate our confidence in the quality of our products, we are pleased to announce that Midea will extend the manufacturer's limited warranty from one to two years on major appliances in the categories listed below and sold to consumers on or after March 1, 2024.

Midea-branded major appliances affected:

- Freezers and refrigerators larger than 11cf
- Built-in dishwashers
- Built-in microwave ovens (over the range, drawer, wall-ovens)
- Range ovens
- Built-in cooktops
- Top-load laundry larger than 4.3cf
- All front-load laundry.

All coverage for parts and labor will be the same as the one-year limited warranty terms and conditions.

For any additional information, please contact your Midea account manager.

Thank you,

Philip Xie

General Manager



23 Février 2024

Destinataire: Les clients de Midea

Objet : Prolongation de la garantie limitée pour les gros appareils électroménagers vendus au Canada

Chères clientes et chers clients,

Midea vise toujours la satisfaction complète de ses clients et elle croit en la qualité de ses produits. Comme preuve de sa pleine confiance en la qualité de ses produits, Midea a le plaisir d'annoncer qu'elle prolongera la garantie limitée du manufacturier de 1 an à 2 ans pour les gros appareils électroménagers inclus dans la liste ci-dessous et vendus le 1^{er} Mars 2024 ou après.

Les gros appareils électroménagers de marque Midea affectés par cette offre sont :

- les congélateurs et réfrigérateurs de plus de 11 pi³
- les lave-vaisselles encastrables
- les micro-ondes encastrables (à hotte intégrée, à tiroir, fours muraux)
- les cuisinières
- les surfaces de cuisson encastrables
- les laveuses et sécheuses à chargement par le haut de plus de 4,3 pi³
- toutes les laveuses et sécheuses à chargement frontal

La couverture pour les pièces et la main-d'œuvre sera la même que celle décrite dans les modalités pour la garantie limitée de 1 an.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre gestionnaire de comptes de Midea.

Merci,

Philip XieDirecteur général